

A Kourou, le 14 Novembre 2025

À l'attention de
Monsieur le Président
Communauté de Communes des Savanes (CCDS)

Objet : Autorisation de mise en œuvre de l'expérimentation de collecte des biodéchets au sein de résidences SIGUY SIMKO

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'accompagnement des initiatives visant à améliorer la gestion des déchets et à répondre aux exigences réglementaires de la **Loi AGECE** au regard de l'obligation de tri à la source des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024, la SIGUY SIMKO apporte son soutien à l'action expérimentale portée par la Communauté de Communes des Savanes.

Par la présente, la **SIGUY SIMKO autorise la CCDS** à mettre en place une **phase test de collecte des biodéchets en apport volontaire** au sein de son parc de logements, sur un périmètre de **183 foyers**, répartis dans plusieurs résidences situées à Kourou :

- 102 Terrasses du lac
- 39 PLS L'Anse
- 42 PLS L'Anse

L'engagement pour la CCDS comprendra :

- l'accès aux sites identifiés conjointement pour l'implantation des équipements nécessaires – 2 jeux de badges d'accès seront prêtés par la SIMKO/ SIGUY à la CCDS pour chacune des résidences ;
- la définition conjointe de l'emplacement des abris bacs ;
- la réalisation des actions de sensibilisation auprès des locataires et gardiens d'immeubles ;
- la communication sur l'expérimentation et la diffusion d'information aux locataires ;
- la collecte des bacs de biodéchets à fréquence de 2 à 3 fois par semaine prévue le lundi, mercredi et vendredi – un réajustement pourra être fait durant la phase test selon le retour d'expérience terrain ;
- le nettoyage régulier des abris bacs de biodéchets ;
- le traitement et la valorisation des biodéchets collectés ;
- l'identification d'un interlocuteur privilégié pour le suivi de projet.

La SIGUY SIMKO viendra en appui de l'expérimentation par :

- l'autorisation d'accès aux sites identifiés – 2 jeux de badges d'accès seront prêtés à cet effet à la CCDS pour chacune des résidences ;
- la mobilisation des gardiens d'immeuble, possible l'après-midi exclusivement des lundi, mardi et jeudi, pour faciliter la communication et accompagner le bon déroulement du projet – un temps d'information sera réservé pour une sensibilisation de la CCDS ;
- le lavage des abris bacs de biodéchets n'est pas prévu dans les fonctions des gardiens d'immeuble ;
- la réalisation d'actions de sensibilisation auprès des locataires par les gardiens n'est pas prévue dans les fonctions des gardiens d'immeuble. Le gardien d'immeuble pourra néanmoins s'assurer que les affichages soient en place et faire remonter à la CCDS les bonnes pratiques et déviations constatées pour ajustement ;
- l'accès à une arrivée d'eau au niveau du local poubelle ;
- l'appui à la communication sur l'expérimentation et à la diffusion d'information via les courriers et la plateforme en ligne ;
- l'identification d'un interlocuteur privilégié pour le suivi de projet.

Par ailleurs, la SIGUY SIMKO s'engage à transmettre à la CCDS les informations nécessaires à la préparation du déploiement à grande échelle, notamment la **liste des résidences concernées par l'expérimentation**, ainsi que, la liste complète du parc d'habitats sur le Territoire des Savanes pour les travaux de planification d'un déploiement à plus grande échelle précisant le nombre et types de logements par résidences, si possible le nombre de résidents, l'éventuelle présence de gardiens au sein de ces habitats ainsi que leurs missions. Afin de faciliter la localisation des résidences par l'équipe projet de la CCDS, la SIGUY SIMKO a transmis la cartographie de son parc de logements présents sur le territoire de la CCDS le 24/11/2025.

L'interlocuteur de la SIGUY SIMKO pourra se rendre disponible pour tout échange complémentaire et pour participer aux éventuelles réunions de suivi du projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Directrice Générale
SIGUY-SIMKO

Crystelle Dib-Pitrolle